

Fonds d'obligations canadiennes Renaissance - catégorie A

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du Fonds d'obligations canadiennes Renaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à l'adresse info@investissementsrenaissance.ca, ou visitez le www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :		Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Frais à l'acquisition	ATL1022 (\$ CA)	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Frais reportés	ATL1122 (\$ CA)	Distributions :	Revenu net, chaque mois
Frais réduits	ATL2122 (\$ CA)		Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
Date de début de la catégorie :	1 ^{er} janvier 1973	Placement minimal :	500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite
Valeur totale du fonds au 30 juin 2018 :	1 048 274 259 \$		
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	1,40 %		

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des obligations, des débetures, des billets et d'autres titres d'emprunt émis par des gouvernements, des institutions financières et des sociétés du Canada. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2018. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2018)

Gouvernement du Canada, 4,00 %, 2041/06/01	4,7 %
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2045/12/01	4,1 %
Fiducie canadienne pour l'habitation No 1, 2,40 %, 2022/12/15	2,8 %
Fiducie canadienne pour l'habitation No 1, 2,35 %, 2027/06/15	2,5 %
Gouvernement du Canada, 1,00 %, 2027/06/01	2,5 %
Fiducie canadienne pour l'habitation No 1, 1,90 %, 2026/09/15	2,4 %
Province d'Ontario, 2,90 %, 2046/12/02	1,9 %
407 International Inc., série 06D1, 5,75 %, 2036/02/14	1,8 %
Gouvernement du Canada, rendement réel, 1,50 %, 2044/12/01	1,5 %
Province de Québec, 6,25 %, 2032/06/01	1,5 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	25,7 %

Nombre total de placements : 272

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2018)

Obligations de sociétés	54,6 %
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	23,7 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	11,0 %
Obligations en devises étrangères	6,5 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	2,4 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6 %
Obligations supranationales	0,6 %
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	-0,1 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,1 %

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, consulter la rubrique *Méthode de classification du risque de placement, sous Information propre à chaque organisme de placement collectif décrit dans le présent document* dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

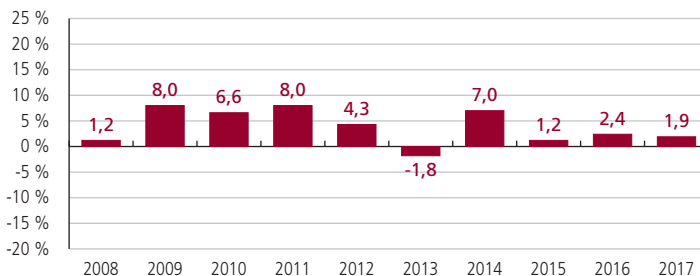
Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de catégorie A a reculé au cours de 1 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de catégorie A du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendements sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	5,5 %	31 janvier 2015	Votre placement augmenterait à 1 055 \$
Pire rendement	-3,8 %	31 octobre 2008	Votre placement chuterait à 963 \$

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de catégorie A du fonds correspondait à 3,7 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait 1 436 \$ au 30 juin 2018.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux épargnants qui :

- recherchent un rendement élevé et sont prêts à accepter des risques additionnels; et
- recherchent un placement à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux Option avec frais à l'acquisition	de 0,0 % à 5,0 % du montant que vous achetez	de 0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous achetez	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre représentant décidez du taux. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous achetez. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

Frais d'acquisition différés				<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous achetez des parts de catégorie A du fonds, Gestion d'actifs CIBC inc. verse à la société de votre représentant une commission de 5,0 % pour l'option avec frais reportés et de 3,0 % pour l'option avec frais réduits. Les frais d'acquisition différés sont un taux fixe. Ils sont calculés en fonction de la date de l'achat et du prix de vos parts. Ils sont déduits du montant que vous vendez et ils sont versés à Gestion d'actifs CIBC inc. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans payer de frais d'acquisition différés. Ces droits de rachat gratuit sont fondés sur 10 % du nombre de parts avec frais d'acquisition différés que vous détenez le 31 décembre de l'année précédente, s'il en est, plus 10 % du nombre de parts avec frais d'acquisition différés achetées dans l'année courante. Vous pouvez substituer vos parts pour des parts de certaines catégories d'un autre fonds de la famille de fonds Investissements Renaissance ou d'un Portefeuille Axiom à tout moment sans payer de frais d'acquisition différés. Lorsque vous vendez des parts du fonds subséquent, les frais d'acquisition différés seront fondés sur la date d'achat originale et le prix original des parts avant la substitution.
Option avec frais d'acquisition reportés Si vous vendez :	au cours de la 1 ^e année au cours de la 2 ^e année au cours de la 3 ^e année au cours de la 4 ^e année au cours de la 5 ^e année au cours de la 6 ^e année après la 6 ^e année	5,5 % 5,0 % 4,5 % 4,0 % 3,0 % 1,5 % néant	de 0 \$ à 55 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez	
Option avec frais d'acquisition réduits Si vous vendez :	au cours de la 1 ^e année au cours de la 2 ^e année au cours de la 3 ^e année après la 3 ^e année	3,00 % 2,00 % 1,00 % néant	de 0 \$ à 30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ que vous vendez	

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 28 février 2018, les frais des parts de catégorie A du fonds s'élevaient à 1,40 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 14,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie A du fonds. Gestion d'actifs CIBC inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,40 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	1,40 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion d'actifs CIBC inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option de frais d'acquisition	Montant des commissions de suivi	
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)
Option avec frais à l'acquisition	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année	de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Option avec frais reportés	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année	de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Option avec frais réduits	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année	de 0,00 \$ à 5,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, substituerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous substituez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de substitution	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds de la famille de fonds Investissements Renaissance ou d'un Portefeuille Axiom, vous pourriez payer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous substituez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
18 York Street, Suite 1300
Toronto (Ontario) M5J 2T8

1-888-888-FUND (3863)
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

